Ville de Liège
Le Collège communal

Contact : Laurence Comminette
Tél. : 04/221 81 32
Courriel : laurence.comminette@liege.be

Communiqué de presse - Conseil communal 24/06/2024

292 places « Riverains » supplémentaires dans le quartier St-Léonard

Densément habité et situé en entrée de ville, le quartier Saint-Léonard nécessite de trouver un juste équilibre afin que les habitants puissent trouver à se stationner à proximité de leur domicile. Des Assises de la mobilité dans le quartier, organisées fin septembre 2023, avec le Comité de quartier ont mis en évidence une demande d'augmentation du nombre d'emplacements réservés aux riverains.

L'augmentation du nombre de places riverains dans les différents quartiers liégeois constitue d'ailleurs l'une des mesures phares du nouveau plan de stationnement qui entrera en vigueur le 1er juillet prochain.

Il est essentiel que la stratégie de stationnement soit équilibrée entre les différentes fonctions de la Ville. C'est la raison pour laquelle, ces mesures viennent en complément de plusieurs places « Shop & Drive » et « Kiss & Drive », principalement dans la rue et le quai Saint-Léonard et dans le quartier à proximité des écoles et/ou crèches.

Ce lundi 24 juin, le Collège propose au Conseil d'ajouter 292 emplacements supplémentaires aux 288 déjà existants dans le quartier. Cette augmentation significative, concertée avec le Comité de quartier, résulte d'une extension des places existantes voir de la création de nouveaux emplacements dans les rues qui n'en bénéficiaient pas. Cela vient également s'ajouter aux mesures mises en place dans le cadre du chantier du tram au niveau du quai Saint-Léonard et du quai de Coronmeuse. Avec l'ensemble de ces mesures, ce sont plus de **700 places qui seront désormais dédiées aux riverains**.

Les rues concernées par ce changement sont les suivantes : rue Mathieu Laensbergh, rue Regnier Poncelet, rue Maghin, rue Vivegnis, rue Lambert Grisard, rue Marengo, rue Chéri, place Vivegnis, rue des Haveurs, rue de la Brasserie, rue David, rue Mosselman, rue Goswin, rue Vieille Montagne, rue de Moresnet, rue des Armuriers, rue Saint-Léonard, rue Léon Troclet, rue Navette, rue Henri Forir, rue du Ruisseau, rue du Commandant Marchand, rue Defrêcheux, rue Zabay, rue Morinval, rue Adolphe Borgnet, rue Victor Raskin, rue aux Chevaux, rue des Mariniers.

Pour rappel, une autorisation est requise afin de bénéficier des places riverains. La demande doit être effectuée via l'e-guichet de la Ville de Liège. Pour les personnes ne pouvant pas effectuer la démarche en ligne, un formulaire est également disponible dans les mairies de quartier.

Extension du réseau caméras avec 12 nouvelles installations

Depuis 2006, la Ville de Liège a développé un réseau de caméras destiné à assister les services de police en matière de mobilité, de gestion négociée de l'espace public et de sécurité.

Actuellement, 232 caméras sont opérationnelles sur le territoire de la Ville.

Pour renforcer l'action de la Zone de Police et lui permettre d'assurer au mieux ses différentes missions sur l'ensemble du territoire communal, le Collège propose au Conseil de valider l'acquisition de 12 nouvelles caméras qui seront installées aux endroits stratégiques suivants :

- rue de la Wache ;
- rue des prémontrés ;
- rue Basse-Wez / rue des prébendiers ;

- rue du Beau-mur / rue de la Limite ;
- avenue de l’indépendance 55 ;
- quai du barbou / boulevard de la constitution ;
- rue Hippolyte Cornet / rue du Presbytère ;
- pont Marexhe ;
- pont Barrage ;
- rue de Hesbaye / rue Théophile Bovy ;
- rue Belvaux 189 ;
- quai Banning / rue Armand Stevard.

Le choix des emplacements résulte de l’analyse de la Zone de Police et des responsables des différents secteurs complétée par les diverses rencontres qui ont lieu entre le Bourgmestre, le Chef de Corps et la population.